

Les citoyennes et citoyens de Chapelle (Glâne) sont convoqués en

assemblée communale

le lundi 7 décembre 2020 à 20 h
à l'abri PC (sous l'école)

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020
2. Budget 2021, fonctionnement
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget de fonctionnement
3. Budget 2021, investissements
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget des investissements
4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye – VOG
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Gruyères – AVGG
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts multiples de la Glâne – ABMG
7. Approbation des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse – SLPPGV
8. Divers

Le procès-verbal et les différents documents soumis à l'assemblée communale ne seront pas lus en séance. Ils peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.chapelle.ch.

L'assemblée se tiendra dans le respect des prescriptions liées au Covid-19.